**RAPPORT DU PROGRAMME D’APPUI A LA REFORME FONCIERE, ELABORATION DU DOCUMENT DE POLITIQUE FONCIERE DE LA R.D.C. ET RENFORCEMENT DES CAPACITES DE L’ADMINISTRATION FONCIERE, PARF-RDC**

#### Période : du 01 Janvier au30 Juin 2020

Table des matières

[1. Données clés du programme REDD+ 2](#_Toc46040571)

[2. Résumé exécutif 3](#_Toc46040572)

[3. Brève présentation du programme 5](#_Toc46040573)

[3.1. Objectif Général 5](#_Toc46040574)

[3.2. Objectifs spécifiques 5](#_Toc46040575)

[3.3. Résultats attendus du programme 5](#_Toc46040576)

[3.4. Contexte du rapport 6](#_Toc46040577)

[4. Etat d’avancement des activités prévues dans le PTBA 2020 6](#_Toc46040578)

[4.1. Appui à la CONAREF 6](#_Toc46040579)

[4.2. Elaboration de la politique et de la loi foncières 8](#_Toc46040580)

[4.3. Au titre de l’appui aux communautés et développement des guides 10](#_Toc46040581)

[5. Etat d’avancement des résultats du Programme 17](#_Toc46040582)

[6. Contribution du programme à l’atteinte des Indicateurs harmonisés FONAREDD-CAFI 21](#_Toc46040583)

[7. Contribution du programme à l’atteinte des jalons de la Lettre d’intention 23](#_Toc46040584)

[8. Exécution financière 26](#_Toc46040585)

[9. Gestion participative 28](#_Toc46040586)

[10. Termes transversaux 29](#_Toc46040587)

[10.1. Gouvernance 29](#_Toc46040588)

[10.2. Genre 29](#_Toc46040589)

[10.3. Peuples Autochtones 30](#_Toc46040590)

[10.4. Autres groupes sociaux (Jeunes, mineurs, etc.) 30](#_Toc46040591)

[10.5. Respect des normes environnementales et sociales 30](#_Toc46040592)

[11. Gestion des risques 35](#_Toc46040593)

[12. Illustration narrative spécifique 37](#_Toc46040594)

[13. Modalités de suivi 37](#_Toc46040595)

[14. Révisions programmatiques (le cas échéant) 41](#_Toc46040596)

[15. Auto-évaluation du programme 41](#_Toc46040597)

[16. Difficultés rencontrées et mesures prises 41](#_Toc46040598)

[17. Défis et leçons apprises dans la mise en œuvre du programme 41](#_Toc46040599)

[18. Conclusion et recommandations 42](#_Toc46040600)

# Données clés du programme REDD+

|  |  |
| --- | --- |
| Titre du Programme & Référence | Programme d’appui a la reformefoncière, élaboration du document de politique foncière de la RDC et renforcement des capacités de l’administration foncière, PARF-RDC |
| Numéro de référence du Programme/MPTF  |  |
| Localité, Secteur/Thème(s) du Programme | Kinshasa Echelle nationale (expérimentation dans 2 Provinces pilotes à enjeux REDD+ (Ituri et Mai-Ndombe) et 2 Provinces pilotes où existent des appuis extérieures pour la conduite d’activités sectorielles et/ou habilitantes (Kwilu et Kasaï Oriental) |
| Partenaires de mise en œuvre | ONU-Habitat/Global Land Tool Network (GLTN) |
| Organisations participantes |  |
| Budget du Programme (USD) | 6.999.998 |
| Durée totale programme (mois):  | 48 mois |
| Date d’approbation du programme en COPIL FONAREDD (dd.mm.yyyy): | 03/10/2018 |
| Date de transfert de fonds par MPTF (dd.mm.yyyy): |  |
| Date de lancement officiel/Démarrage effectif (dd.mm.yyyy): | 02 au 03/08/2017 |
| Date de clôture originale (dd.mm.yyyy)  | 31/12/2020 |
| Date de clôture actuelle (dd.mm.yyyy) | 31/12/2021 |
| Décaissements au 31/12/2019 |  |
| Dépenses globales (USD) au 31/12/2019 |  |
| Taux de consommation de la 1ère tranche |  |
| Date d’évaluation à mi-parcours le cas échéant | Non réalisée |
| Contact (Nom, titre, organisation participante et adresse mail : | Robert Lewis-LettingtonChief of Section, Land, Housing and ShelterUrban Practices Branch, Global Solutions DivisionNairobi, Kenya | UN-Gigiri, NOF 3-3SEmail: Robert.Lewis-Lettington@un.org |

# Résumé exécutif

Le premier semestre 2020 a été marqué par la pandemie de la COVID-19 qui a eu un impact considérable sur la mise en œuvre du prgoramme. À partir du mois de mars, le programme n’a pas conduit d’activités sur le terrain, mais a pu mettre en place un plan de continuité en télétravail. Ce qui lui permit de se focaliser sur ce qui était réalisable avec une telle modalité de travail, notamment les aspects de conception, de communication et de coordination avec les partenaires.

Ainsi, un nombre non négligeable d’activités ne nécessitant pas de descentes sur terrain a pu être réalisé. Au niveau de l’appui à la COANREF, les plans de renforcement des capacités et de communication pour l’année 2020 ont été élaborés. Leur mise en œuvre entre dans l’exécution de l’accord de partenariat signé avec la CONAREF en juillet 2019 pour son autonomisation dans la gestion du programme. En outre, après l’adoption du plan de travail budgétisé (PTBA 2020) lors de la retraite de planificiation du 12 au 14 Février 2020, la réunion du comité de gestion a été organisée le 27 mars 2020. Cette première réunion de l’année a validé le PTBA 2020, revu et validé le rapport technique et financier 2019 tout en faisant des recommandations pour l’accélération des décaissements de fonds pour la mise en œuvre du programme sur certains aspects spécifiques.

En ce qui concerne la politique foncière, la révision du draft 1 est amorcée à la lumière des contributions issues des consultations provinciales déjà menées dans 9 des 26 provinces et de la première session des réunions des experts des groupes thématiques. Une synthèse des différentes contributions a été produite et les idées phares ont été identifiées pour être inclues dans le draft de la politique. Un expert international a été recruté pour la revue critique de la politique foncière et son rapport est attendu à la fin du mois d’Août 2020. Parallèlement aux travaux sur la politique la réflexion continue sur l’architecture de la future loi. Les premières discussions internes ont recommandé la production d’un plan détaillé qui sera soumis à l’examen de la deuxième session des réunions des experts des groupes thématiques. Enfin, des experts externes ont été recrutés pour l’évaluation de la loi n°73-021 du 20 juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des suretés, telle que modifiée et complétée par la loi n°80-008 du 18 juillet 1980. Ceci, en vue d’informer l’élaboration de la nouvelle loi, et contribuer à l’amélioration du draft de la politique. Le rapport de cette évaluation de la loi susmentionnéeest attendu pour la fin du mois de septembre 2020.

Dans le cadre des expériences pilotes en cours, la mise en place du registre foncier communautaire (RFC) pour la sécurisation foncière au niveau local connait des progrès, quoique timides du fait de la pandémie, à Mambasa et à Mai-Ndombe. Le comité foncier local impliquant tous les acteurs locaux a été mis en place à Mambasa, pour conduire ce processus au niveau local. Le draft 2 du guide méthodologique a été produit et sera ajusté au fil des expériences pilotes. Les outils d’accompagnement du RFC sont aussi élaborés pour permettre aux acteurs provinciaux de s’en servir et de les adapter à leurs contextes respectifs. Il s’agit notamment d’un modèle de charte foncière locale (ou convention locale de gestion et d’utilisation des ressources naturelles), et d’un édit type de gestion décentralisée du foncier et des ressources naturelles. Un premier draft du guide méthodologique d’élaboration de la stratégie provinciale d’intervention foncière a été produit.

# Brève présentation du programme

## Objectif Général

Le programme d’appui à la réforme foncière en République Démocratique du Congo (PARF-RDC) participe à l’atteinte de l’effet 6 du Plan d’Investissement REDD+ : « les droits fonciers permettent l’évolution durable de l’exploitation forestière et agricole ».

L’objectif stratégique du programme est : « d’ici 2020, une politique foncière est adoptée - équitable - y compris en ce qui concerne les questions de genre et des personnes vulnérables et les communautés locales et peuples autochtones - et assurant la gestion durable et non conflictuelle des terres et la clarification des droits fonciers en vue de limiter la conversion des terres forestières ».

## Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

1. Rendre fonctionnelle la CONAREF pour la préparation et la mise en œuvre de la réforme foncière, intégrant un dialogue sur la clarification de la reconnaissance et la sécurisation des droits fonciers locaux ;
2. Appuyer les communautés locales dans les procédures de requête de divers modèles locaux et communautaires de gestion durable des forêts et dans la sécurisation des droits fonciers, en particulier dans le cadre de programmes intégrés ;
3. Elaborer un guide méthodologique permettant la définition des stratégies provinciales de gestion foncière dans le cadre des programmes intégrés, suivant les bonnes pratiques internationales et les lois nationales
4. Elaborer et valider de manière participative le Document de Politique foncière de la RDC et des textes juridiques conformes à la politique foncière et harmonisés.

## Résultats attendus du programme

Les résultats attendus du programme sont :

1. Une CONAREF fonctionnelle pour la préparation et la mise en œuvre de la réforme foncière, intégrant un dialogue sur la clarification de la reconnaissance et la sécurisation des droits fonciers locaux ;
2. Un guide de politique foncière élaboré permettant la définition des stratégies provinciales de gestion foncière dans le cadre des programmes intégrés, suivant les bonnes pratiques internationales et les lois nationales.
3. Des communautés locales appuyées dans les procédures de requête de divers modèles locaux et communautaires de gestion durable des forêts et dans la sécurisation des droits fonciers, en particulier dans le cadre de programmes intégrés
4. un document de politique foncière élaborée et disponible suivant les bonnes pratiques internationales et nationales

## Contexte du rapport

Le contexte de la mise en œuvre du programme pendant le premier semestre 2020 a été marqué par la pandémie de la COVID-19 qui a touché la République Démocratique du Congo en mars et qui a nécessité l’adoption par le gouvernement d’une série de mesures impactant le programme, à l’instar des autres services publics et privés. Ces mesures incluent, entre autres : la fermeture totale des frontières terrestres, le confinement de la commune de la Gombe, l’isolement de Kinshasa des autres provinces. En outre, les rassemblements de plus de vingt personnes ont été interdits.

Cette situation a engendré un retard important dans la mise en œuvre du PTBA validé en comité de gestion le 27 mars 2020. Malgré la mise en place du télétravail qui a permis d’assurer la continuité du programme, des activités importantes n’ont pu se dérouler comme prévu. La stratégie de mise en œuvre est en cours derévision afin de réduire l’écart.

# Etat d’avancement des activités prévues dans le PTBA 2020

Pendant le premier semestre, les activités suivantes ont été réalisée dans le cadre du plan de travail 2020.

## Appui à la CONAREF

1. *L’atelier de planification annuelle*

La première activité de 2020 a été l’organisation de la retraite de planification annuelle du programme à Seli Safari Zongo. Cette retraite s’est tenue du 11 au 13 février 2020 et a regroupé les deux partenaires (CONAREF et ONU-Habitat) ainsi que les représentants des partenaires de la société civile, du FONAREDD, le PIREED oriental et Kwilu. Elle avait pour objectif de faire le bilan des activités 2019 et préparer un plan de travail budgétisé détaillé pour l’année 2020, ainsi que tirer les leçons de l’exercice 2019.

A l’issue de la retraite, les résultats suivants ont été obtenus :

* Une évaluation de l’état d’avancement de la mise en œuvre du programme a été réalisée, et les défis et difficultés majeurs ont été identifiés;
* Des recommandations pertinentes pour une coordination améliorée du programme ont été faites à l’issue d’une analyse minutieuse des aspects de communication, de partenariat et de rapportage notamment;
* Le plan de travail annuel budgétisé 2020 a été produit;
* Une discussion importante a eu lieu sur la collaboration avec les autres programmes du FONAREDD, notamment les PIREDD, a été faite et des recommandations faites pour la renforcer et l’accélérer ;
* Une matrice claire des recommandations a été élaborée avec des échéances claires quant aux actions à prendre et le partage des responsabilités pour le suivi de ces actions.
1. *Réunion du comité de gestion*

Après l’adoption du PTBA 2020, le programme ~~dea~~vait organiser la première réunion de son comité de gestion aux fins de : a) faire la revue du PTBA adopté lors de la retraite de planification et le valider ; b) faire la revue du rapport annuel 2019 et le valider, et c) examiner la mise en œuvre globale du programme et recommander des mesures d’ajustement et de correction pour les insuffisances notées.

La première réunion du comité de gestion a eu lieu le 27 Mars 2020 dans la salle de réunion de la CONAREF. Compte tenu de la situation de la COVID-19, le nombre de participants a été réduit à 8 dont 7 présences effectives. Les points clés suivants peuvent être retenus après analyse des points inscrits à l’ordre du jour :

* De l’examen des recommandations de la dernière réunion du comité de gestion du 18 Avril 2019, il est ressorti que 83% (15 sur 18) ont été suivies d’effet. Les 17% restant portaient sur l’accélération de l’appui au secrétariat général, la mise à la disposition de la CONAREF d’un rapport financier détaillé au cours de l’exécution du PTBA, ainsi que la réalisation d’une évaluation à mi-parcours survie de la demande de la dernière tranche au niveau de la CONAREF ;
* Le rapport annuel a été approuvé après présentation et discussion. Mais le comité a exhorté à une accélération de la mise en œuvre pour l’atteinte des résultats prévus, et à une bonne collaboration avec les programmes intégrés afin d’éviter les duplications dans les interventions et les méthodes ;
* Le PTBA 2020 a aussi été discuté et validé sous réserve de certaines observations nécessitant un ajustement pour une version final qui sera partagé après la réunion ;
* Des recommandations claires ont aussi été faites pour l’amélioration de la mise en œuvre et la célérité dans certaines activités qui restent bloquées depuis 2019. Un mécanisme de suivi de ces recommandations est en place.
1. *Plans annuels de renforcement des capacités et de communication*

Un plan annuel de renforcement des capacités a été élaboré. Ce plan identifie les activités de renforcement des capacités pour l’exercice 2020 et permet la mise en œuvre de ces activités. Quant au plan de communication, il prévoit les activités clés de l’année 2020 sur la diffusion de l’information et la sensibilisation du public autour de la réforme foncière, ~~et~~ainsi que les livrables atteints jusque-là. Ces deux documents et leur exécution rentrent dans le cadre de la mise en œuvre de l’accord entre ONU-Habitat et la CONAREF.

1. *Formation sur les outils GLTN*

La formation sur les outils fonciers du réseau mondial des outils fonciers (GTLN) s’est tenue du 3 au 6 Février. Elle avait pour objectif de familiariser les partenaires d’exécution, certaines organisations de la société civile, l’administration foncière, ainsi que la CONAREF aux outils fonciers du GLTN et contribuer à la mise en œuvre des expériences pilotes dans le cadre du programme d’appui à l’administration foncière.

Une quarantaine de participants ont pris part à cette formation, composée des représentants de la CONAREF et des deux partenaires d’exécution (UCBC et CAGDFT), de la société civile, des ministres provinciaux ayant le foncier dans leurs attributions des provinces du Kwilu, Mai-Ndombe, des représentants des ministres du Kasaï Oriental et de l’Ituri, ainsi que des agents de l’administration provinciale (CDC, CTI) de quatre provinces. Les thèmes discutés ont porté entre autres sur :

* le cadre conceptuel des outils fonciers et l’approche de GLTN, notamment la tenure sociale (STDM), l’énumération participative, le continuum de droits fonciers, les critères d’évaluation du genre, la transparence dans la gestion foncière, la médiation foncière, la gestion foncière adaptée au contexte, etc.
* le concept d’administration foncière adaptée au contexte (Fit-For-Purpose Land Administration) et le Système d’information foncière (SIF) ;
* la mise en œuvre harmonieuse des outils et approches à Inongo(Mai Ndombe) , Mambasa(Ituri) , Kwilu et Kasaï-Oriental ;
* un exercice pratique ~~de~~ sur l’utilisation du logiciel STDM pour la collecte, le traitement des données foncières, ainsi la génération d’actes fonciers.

## Elaboration de la politique et de la loi foncières

1. *Synthèse des contributions issues de la première phase des consultations*

Selon la stratégie des consultations élaborée par la CONRAREF et l’ONU-Habitat, les consultations se tiennent dans les 26 provinces du pays, au chef-lieu où viennent participer les représentants des différents territoires, secteurs ou chefferies. La mise en œuvre de cette stratégie a permis de couvrir 9 provinces. Les contributions issues de ces ateliers provinciaux ont été analysées et présentées sous forme de tableau synthèse afin d’en tirer la plus-value pour l’amélioration du document de politique foncière. Vue que le déploiement sur le terrain n’était pas possible pour la poursuite des consultations, du fait de la COVID-19, ce moment a été mis à profit pour produire cette synthèse et la discuter ~~à l’~~en interne avant de présenter une version finale, y compris les idées phares à intégrer dans la politique, aux acteurs consultés et au public en général.

Parallèlement aux consultations provinciales, le draft 1 de la politique a aussi fait l’objet de lecture et de commentaire par des experts réunis en « groupes thématiques »[[1]](#footnote-1) en décembre 2019. Une synthèse des contributions de ces experts a aussi été produite pour servir, en plus de celle des consultations provinciales, à la production d’une version améliorée du document de la politique.

Un troisième document synthétique des contributions issues des notes de position soumises par différents réseaux d’acteurs, comme le CFLEDD, le REPALEF, la COANAPAC, etc., est en cours de production pour compléter les résultats clés de la première phase des consultations. Cette méthodologie permet d’évacuer la première partie des données collectées avant d’amorcer la suite des consultations. Ces données seront complétées par celles issues des 17 provinces à consulter.Le tout servira à produire le draft 2 du document de politique foncière.

1. *Recrutement d’un expert international pour la revue critique de la politique foncière*

Un expert international a été recruté pour procéder à la revue critique de la politique foncière. Le but d’un tel exercice est de vérifier si cette politique répond aux multiples problèmes fonciers identifiés dans le cadre du diagnostic réalisé ; ainsi que sa conformité avec les grands principes et orientations des références à l’échelle africaine et internationale. Il s’agit aussi pour l’expert international de procéder à une lecture quant à la forme du document, notamment en ce qui concerne sa clarté et son accessibilité au public. Il est attendu une note de lecture et des recommandations et propositions d’amélioration du document. Cette démarche complète celle des consultations en cours au niveau national. Le rapport de l’expert est attendu ~~à la~~pour mi-Août 2020.

1. *Recrutement d’experts pour l’évaluation de la loi et la revue du document de politique foncière*

Pour compléter le diagnostic du cadre juridique et institutionneldu foncier et en prélude à l’élaboration d’une nouvelle loi foncière en lien avec le document de politique foncière, le programme a lancé une évaluation législative de la loi foncière actuellement en vigueur. Trois consultants ont été recrutés pour procéder à ce travail qui se veut une évaluation rétrospective de la loi. L’objectif ultime de l’évaluation est de comprendre les difficultés ainsi que les avantages liés à l’adoption et à la mise en œuvre de la loi depuis son adoption depuis 1973.

L’évaluation de la loi permettra d’examiner son application par l’administration foncière et les cours et tribunaux du pays, la sécurité foncière qu’elle a procurée aux utilisateurs de la terre, ainsi que d’évaluer a priori des options politiques levées dans l’avant-projet de politique foncière. Ce qui permet d’informer l’élaboration de la nouvelle loi en réponse aux aspects normatifs de la politique foncière. Le rapport des consultants est attendu pour la fin du mois de septembre 2020.

1. *Première réflexion sur la loi foncière*

Une première architecture de la loi foncière a été produite en 2019. Cette architecture présente une première idée du plan de la loi et une description sommaire de son contenu. Elle a fait l’objet d’une discussion ~~à l’~~ en interne entre les experts de la CONAREF et de l’ONU-Habitat. Une version améliorée prenant en compte les observations formulées est attendue et fera l’objet d’un second round de discussions auquel prendront part des experts externes. L’issue de ces réflexions orientera la rédaction proprement dite, étape à laquelle les résultats de l’évaluation législative seront capitalisés.

## Au titre de l’appui aux communautés et développement du guide

1. *Finalisation de l’étude sur la tenure foncière et des ressources naturelles à Mai-Ndombe et à Kwilu*

L’étude de référence sur la tenure foncière a été finalisée dans les provinces de Mai-Ndombe et ~~au~~ du Kwilu. Cette finalisation concerne la collecte et l’analyse des données dans les sites pilotes pour compléter le rapport provisoire qui présentait la situation au niveau provincial de façon générale. Ces deux rapports sont maintenant à l’état final et attendent leur restitution et leur validation dans les deux zones.

Les études de référence constituent le point de départ de la méthodologie de mise en place du registre foncier communautaire (RFC) comme approche de sécurisation des droits fonciers des communautés locales en articulation avec la décentralisation de la gestion foncière et des ressources naturelles.

1. *Sensibilisation des acteurs et mise en place du comité local foncier à Mambasa (Ituri) pour la mise en place du registre foncier communautaire*

Une mission de sensibilisation sur l’approche RFC a été organisée à Bunia, chef-lieu de province et à Mambasa, site pilote de l’expérience en Ituri. Il ~~s’agit~~a été question d’informer les différents acteurs sur le processus de la réforme en général et sur la sécurisation foncière locale en particulier. A l’occasion, les acteurs provinciaux et locaux ont exprimés leur satisfaction quant à l’idée de mettre en place un tel mécanisme au niveau local, en mettant l’accent sur l’officialisation de la démarche et sa connexion avec le cadre juridique nationale.

Quelque mois après l’information et la sensibilisation des acteurs, le comité foncier local (CFL) a été mis en place dans le même site pilote. Le CFL est l’instance locale chargée de piloter la mise en place du RFC. Il est composé des différents acteurs : chefs coutumiers, administration foncière, société civile, les différents services administratifs locaux (environnement, agriculture, pêche, élevage, etc.) les représentants de la société civile, des ONGs opérant dans la zone, des jeunes et des femmes, etc. Pour éviter de dupliquer les instances locales de prise en charge des différentes questions de développement, le CFL a été constitué comme un démembrement du comité local de développement (CLD) déjà en place. Ce qui conforte l’approche de partir de l’existant.

Les autres activités de mis en place du RFC seront menées sous l’égide du CFL. Ainsi, une séance de formation sur l’approche a été organisée à l’intention de ces membres.

1. *Elaboration d’un édit-type et d’un modèle de charte foncière (et de gestion des ressources naturelles)*

Dans le cadre des expériences pilotes, un édit-type et un modèle de charte foncière locale ont été élaborés et soumis en discussion en interne. Ces outils vont servir de documents d’orientation dans les échanges entre les acteurs locaux et provinciaux dans le cadre de la mise en place du cadre juridique qui accompagnera le registre foncier communautaire et qui y donnera une base légale en conformité avec la législation nationale. La période du télétravail a été mise à profit pour mener les échanges sur le contenu de ces documents et évoluer vers une version consensuelle pouvant être utilisée par les agences locales d’exécution qui assurent la mise en œuvre des expériences pilotes.

L’approche RFC vise à mieux articuler la gestion foncière locale et la gouvernance foncière au niveau national. Elle permet de redresser le déphasage considérable entre les textes et les logiques administratifs officiels touchant aux fonciers et les pratiques foncières locales fondées sur les coutumes, traditions et autres pratiques locales. Pour y arriver, un cadre légal pluriel constitué de chartes ou conventions locales, d’édits provinciaux et de lois et règlements nationaux interagissant en harmonie est nécessaire. Ainsi, parallèlement et en cohérence avec l’approche nationale d’élaboration de la politique et de la loi foncières, l’édit et la charte seront élaborés au niveau provincial et local.

1. *Elaboration du draft 2 du guide méthodologique pour la sécurisation des droits fonciers des communautés et du draft 1 du guide d’élaboration des stratégies provinciales d’interventionfoncière*

Le draft 2 du guide est disponible. Il a été produit suite aux discussions et commentaires faits sur la première version. Le draft 2 comporte une présentation schématisée/modélisée de l’approche du RFC telle que conduite dans les provinces pilotes. Il illustre les différentes étapes de la sécurisation foncière locale basée sur cette approche et en présente les liens avec les niveaux provincial et national à travers les outils juridiques qui devraient l’accompagner, notamment l’édit sur la gestion décentralisée des terres et des ressources naturelles, et la charte foncière locale (ou convention locale de gestion des ressources naturelles).

Il est annexé au guide une partie narrative d’analyse contextuelle de la gouvernance foncière mettant en exergue les problèmes et faiblesses auxquels le guide (et l’approche RFC) permet de remédier. Le guide sera amélioré au fil de l’évolution des expériences pilotes qui en informent le contenu.

Le draft 1 du guide pour l’élaboration des stratégies provinciales d’intervention foncière a aussi été élaboré. Il suit la même logique de réflexion que le guide ci-dessus mentionné auquel il est intimément lié car la sécurisation des droits et l’utilisation des terres en sont une partie intégrante. Le reste du guide porte sur tous les autres aspects liés au foncier au niveau provincial : aménagement du territoire, agriculture, ressources naturelles, etc. Il sera ajusté de façon itérative et dans le cadre de la collaboration avec les PIREDD.

1. *Elaboration des documents préparatoires avec les ALE pendant le télétravail*

Un autre résultat important de ce premier semestre a été la mise en place d’un mécanisme de coordination rapprochée pendant le télétravail pour l’élaboration des différents documents préparatoires et méthodologies de travail. Cela a permis d’élaborer l’ensemble de termes de référence nécessaires aux différentes activités prévues dans le plan de travail des agences locales d’exécution (ALE). Une réunion virtuelle hebdomadaire a permis de faire le suivi de ce travail et d’échanger régulièrement pour la validation des différents documents. Cela permet au programme de ne pas trainé sur cette étape, qui prend souvent du temps, lorsque la reprise sera effective.

Tableau 1 -Activités prévues et réalisées, résultats attendus et atteints au bout de la période sous examen.

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Activités prévue dans le PTBA** | **Activités réalisées** | **Résultats attendus** | **Résultats atteints** | **Degré de réalisation en %** | **Sources de vérification**  | **En cas d’une réalisation ≤ à 100%, activités prévues pour plus tard/ou commentaires** |
| 1.1. Appui au fonctionnement régulier des organes statutaires de la CONAREF |
| 1.1.1 Appui logistique et opérationnel au secrétariat permanent de la CONAREF | Réunion de CT | 6 Réunions | RAS | 0% | RAS |  |
| Réunions COPIL | 3 Réunions | RAS | 0% | RAS |  |
| Réunions Groupe Thématique | 2 Réunions | RAS | 0% | RAS |  |
| Réunions PTF | 2 Réunions | RAS | 0% | RAS |  |
| Réunion du Comité de Gestion | 1 Réunion | 1 Réunion | 100% | Rapport de la réunion, Photos et liste de présence |  |
| Fournitures Bureautiques | la CONAREF dispose des fournitures pour son fonctionnement | Fournitures reçus à travers l’accord de partenariat | 100% | Rapports de mise en œuvre de l’accord  |  |
| 'Fournitures informatiques (13 ordinateurs portables) | 13 Ordinateurs mis à disposition de la CONAREF |  Discussions en cours sur l’approche de Procurement | 0% |  |  |
| 1.1.2 Mise en œuvre du plan de renforcement des capacités | Formations des staffs de la CONAREF | Les staffs sont renforcés en capacité | Plan annuel de renforcement de capacité en place | 10% | Plan de renforcement de capacité |  |
| 1.1.4 Soutien financier aux experts de CONAREF | Suivi de l’accord de partenariat | Expert de la CONAREF appuyés mensuellement  | Accompagnement dans la mise en œuvre de l’accord | 75% | Rapports de mise en œuvre de l’accord |  |
| 1.2. Information, éducation et communication sur le processus de la réforme foncière, y compris à travers des plateformes de consultations foncières au niveau provinciales |
| 1.2.1 Mise en œuvre de la stratégie de communication | Elaboration du plan annuel de communication | La stratégie de communication est mise en œuvre | Plan annuel de communication validé | 25% | Plan de communication et rapports |  |
| 1.2.1 Mise en œuvre de la coordination provinciale de la CONAREF en Ituri, Kasai Oriental, Kwilu, Maindombe | Elaboration de la stratégie de mise en place des CPs | Les CP des zones pilotes sont installées | Stratégie de mise en place des CPs | 25% | Document de stratégie |  |
| 2.1. Finaliser le projet de document de politique foncière |
| 2.1.1 Revue externe du projet de politique foncière | Centralisation des rapports des CP, synthèse des GT et recrutement du consultant pour la revue externe | Le DPFN est revue par un consultant externe et le draft 2 est produit | Les rapports des CP et contributions des GT sont centralisés, le consultant est contacté | 50% | Synthèse des rapports, TDRs de la revue et contrat |  |
| 2.1.2 Architecture de la Loi | Synthèse des GT et draft de l’architecture | Draft 1 de la LOI | Architecture  | 30% | Draft de l’architecture | 2ème semestre |
| 2.1.3 Recherches / études prioritaires : Prolongement de la revue documentaire | Elaboration des TDRs | Recherches réalisées | Processus en cours de préparation | 10% | Draft des TDRs | 2ème semestre |
| 2.2 Elaboration du projet de loi modificative de la loi de 1973 |
| 2.2.1 Évaluation de la loi foncière de 1973 | Elaboration des TDRs, Publication et sélection des consultants | La loi foncière de 1973 est évaluée | Consultants sélectionnés | 30% | TDRs et rapport de recrutement | 2ème semestre |
| 2.3. Consultation multi-acteurs sur le projet de politique foncière |
| 2.3.1 Poursuite et finalisation des consultations sur le projet de politique foncière (Elaboration des synthèses des états des lieux du secteur foncier) | Elaboration de la nouvelle stratégie des consultations, élaboration des TDRs | 17 provinces de la RDC sont consultées sur le DPFN | Elaboration d’une nouvelle stratégie suite aux contraintes du COVID-19 | 10% | Stratégie et TDRs des consultations | A finaliser pendant le 2ème semestre |
| 3.1. Assurer la sécurité de la tenure foncière pour les communautés Kwilu et Kasai Oriental |
| 3.1.1 Développement, amélioration / mise à jour et implémentation des outils | Charte Foncière et Edit-type | Documents consensuels validés par les partenaires | Documents commentés par les partenaires | 50% | Rapports, Draft des documents | A finaliser pendant le 2ème semestre |
| 3.1.2 Consultation avec les parties prenantes | Mise en place des TDRs et méthodologie. Une activité de sensibilisation réalisée à Mambasa CFL pilotage de la mise en place du SIF | Consultation des parties prenante sur les outils | Méthodologie et plan en place | 40% | TDRs et rapports | A finaliser pendant le 2ème semestre  |
| 3.1.3 Développement de guides méthodologiques | Elaboration en place des TDRs, | Guides méthodologiques validés | Draft des guides méthodologique | 65% | Rapports et draft disponible | A finaliser pendant le 2ème semestre |
| 3.2. Mise en place d'un système d'information foncière |
| 3.2.1 Développement d'infrastructure + équipement Mai Ndombe et Ituri | Evaluation de l’administration foncière | Développement d'infrastructure et équipement des structures | Identification des structure | 30% | Rapports d’évaluation | A finaliser pendant le 2ème semestre |
| 3.2.3 Suivi et contrôle qualité de la construction (3 sites) | Contractualisation de la construction pour un seul site | Construction de 3 sites du programme | Contractualisation d’un seul site | 15% | Appel à proposition et Contrat | A finaliser pendant le 2ème semestre |
| 3.3. Soutenir le secrétariat général des affaires foncières |
| 3.3.1Evaluation des capacités, plan de renforcement des capacités et mise en œuvre (pour le ministère et son secrétariat général) | Elaboration des TDRs de l’évaluation | Evaluation des capacité et plan de renforcement de capacité | Process initiated | 10% | TDRs de l’évaluation | 2ème semestre |
| 3.3.2 Equipement et divers | Etat de besoin du secrétariat  | Le SG est équipé en matériels par le projet | Discussions sur la nouvelle approche | 0% |  | 2ème semestre |
| 3.4. Soutenir l'opérationnalisation de l'administration foncière (national et provincial) |
| 3.4.1 Etude de la tenure foncière dans le Kasaï Oriental et le Kwilu | Lancement de l’étude sur la tenure | Evaluation de la tenure dans le Kasai et Kwilu | Etude en cours | 50% | RDRs de l’étude | 2ème semestre |

# Etat d’avancement des résultats du Programme

Tableau 2 - Cadre de résultats du programme

|  |  |
| --- | --- |
| **Outcome 1 : D’ici 2020, une politique foncière adoptée, équitable - y compris en ce qui concerne les questions de genre et des personnes vulnérables et les communautés locales et peuples autochtones - et assurant la gestion durable et non-conflictuelle des terres et la clarification des droits fonciers en vue de limiter la conversion des terres forestières.** | Ajustement de la cible (cas échéant) |
| **Résultats**  | **Indicateurs** | **Baseline** | **Cibles 2020** | **Résultats 2020** | **Commentaires** |  |
| **Valeur** | **Année** | **Source** | **1er Sem** | **2ème Sem** | **1er Sem** | **2ème Sem** |  |  |
| Existence d’un document de politique foncière équitable (Existence d’un document de politique foncière équitable et des textes juridiques permettant et protégeant l’accès équitable au foncier et aux ressources forestières) | Un document de politique foncière nationale validé | Politique inexistante.  | 2017 | PRODOC | -Draft 2 du document de Politique | -draft 3 de politique foncière validé  | Le Draft 2 est en cours d’élaboration |  | Retard accumulé suite à la Pandémie du COVID-19 pour boucler les consultations provinciales |  |
| Existence des textes légaux ou règlementaires clarifiant ou complétant les dispositions actuelles | Nouvelle loi foncière ou Loi de 1973 revue | Existence de la Loi foncière depuis 1973 | 2017 | PRODOC,Document de Loi | -Evaluation de la Loi de 1973 | Rapport d’évaluation discuté et validé | Recrutement des consultants pour l’évaluation |  |  |  |
| Qualité du draft de la proposition de loi révisant la loi de 1973 élaboré et soumis au Conseil de Ministres | La proposition de loi révisant la loi de 1973 élaboré et soumis au Conseil de Ministres est de qualité | Existence de la Loi foncière depuis 1973 | 2017 | PRODOC | -Draft1 issue des relectures des experts | -Draft 1 validé par les experts | Proposition du draft de l’architecture de la Loi |  |  |  |
| **Output 1 : CONAREF fonctionnelle pour la préparation et la mise en œuvre de la réforme foncière, intégrant un dialogue sur la clarification de la reconnaissance et la sécurisation des droits fonciers locaux** |
| 1.1. | Niveau de fonctionnalité de la CONAREF | Faible   | 2017   | PRODOCRevue  | Elevé | Elevé | Au dessus de la Moyenne  |  | - Le restriction due à la pandémie de la COVID-19 a perturbé le fonctionnement de ses organes ; |   |
| 1.2. | Taux d’exécution du programme adopté de CONAREF | Faible   | 2017   | PRODOCRevue  | Elevé | Elevé | Moyen |  | Perturbation due à la Pandémie de la COVID-19 |   |
| 1.3. | Qualité de dialogue mené avec les parties prenantes sur la clarification de la reconnaissance et la sécurisation des droits fonciers locaux | Faible   | 2017   | PRODOCRevue  | Elevé  | Elevé | Faible   |  | Arrêt temporaire des activités suite aux mesures de confinement dictées par la Pandémie de la COVID-19 |   |
| 1.4. | Nombre de réunions du COPIL organisées  | 1 | 2017   | Rapports de CONAREF | 3 | 3 | 0 |  | Arrêt temporaire des activités suite aux mesures de confinement dictées par à la Pandémie de la COVID-19 |  |
| 1.5. | Nombre de réunions de la cellule technique organisées | 3 | 2017 | Rapports de CONAREF | 6 | 6 | 0 |  | Retard accumulé suite à la Pandémie de COVID-19 |  |
| 1.6 | Nombre de réunions des PTF | 0 | 2017 | Rapports de CONAREF | 2 | 2 | 0 |  | Arrêt temporaire des activités suite aux mesures de confinement dictées par à la Pandémie de la COVID-19 |  |
| 1.7 | Nombre de réunions des GT | 0 | 2017 | Rapports de CONAREF | 2 | 2 | 0 |  | Arrêt temporaire des activités suite aux mesures de confinement dictées par à la Pandémie de la COVID-19 |  |
| **Output 2 : Un document-Guide de politique foncière élaboré permettant la définition des stratégies provinciales de gestion foncière dans le cadre des programmes intégrés, suivant les bonnes pratiques internationales et les lois nationales.** |
| **2.1** | Qualité du texte de Guide méthodologique élaboré | N’existe pas | 2017   | PRODOCRevue  | Elevée | Elevée | Moyenne  |  | Une version améliorée est en cours d’élaboration après les commentaires des parties prenantes.  |  |
| **2.2** | Qualité du texte de Guide méthodologique validé | N’existe pas | 2017   | PRODOCRevue  | Elevée | Elevé | RAS  |  |  |  |
| **Output 3 : Les Guides sur les systèmes d’Informations Foncières et registres fonciers communautaires sont élaborés, testés et validés** |
| **2.3** | Qualité du processus de capitalisation et transfert de connaissance face à la Politique & Législation Foncière  | Pas encore de capitalisation systématique du processus | 2017 | PRODOCRevue | Méthodologie de capitalisation est validée | Engagement dans processus de capitalisation est engagé ; | Outils de capitalisation en cours d’élaboration très avancée |  | Les mesures de confinement prises à la suite de la Pandémie de la COVID-19 ont retardé l’expérimentation sur terrain |  |

# Contribution du programme à l’atteinte des Indicateurs harmonisés FONAREDD-CAFI

Tableau 3-Progrès vers les indicateurs FONAREDD-CAFI couverts par le programme.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Indicateur révisé | Ligne de base en RDC (ou date à laquelle elle sera renseignée) | Cible (Approuvé dans le document du programme)  | Fréquence de rapportage | Progrès réalisé |
| **Effet**: A l’horizon 2020, la sécurisation foncière est renforcée et plus particulièrement en matière de **foncier**, la clarification et l’enregistrement des droits collectifs au niveau du terroir villageois permettant (i) d’une part d’inscrire les activités des communautés rurales dans une gestion plus durable et à plus long terme de l’espace et des ressources (y compris au travers de la cartographie des terroirs villageois servant de base aux travaux de zonage), et (ii) d’autre part d’agir comme un incitatif fort à s’engager dans une dynamique REDD+/économie verte et au respect du plan de zonage. | Pas de Politique foncièrePas de textes juridiques harmonisés et conformes à la politique  | Politique foncière issue du processus de la réforme adoptée et mise en œuvre | SemestrielleAnnuelle. | Le projet de politique foncière nationale est en cours d’évolution vers son draft2 à travers les rapports des consultations menées au niveau des neuf provinces (sur 26) du pays en attendant la couverture totale du territoire national. Les observations des experts des « groupes thématiques » seront aussi prises en compte par cette version qui sera soumise à un atelier national de validation. |
| Produit 1: - Politique foncière approuvée - Draft du projet de loi de révision la loi de 1973  | - Pas de politique- Loi de 1973  | - Une politique foncière équitable, élaborée et adoptée | Semestrielle Annuelle | Synthèse des rapports des consultations des 9 provinces et contributions des groupes thématiques pour la production du draft 2 du document de politique foncière nationale.Recrutement des trois consultants pour l’évaluation de la Loi de 1973Draft de proposition de l’architecture de la Loi adaptée à la Politique Foncière Nationale |
| Produit 2 : Guides de clarification et l’enregistrement des droits collectifs et individuels au niveau du terroir villageois. | Pas de guide méthodologique élaboré pour la définition de stratégies provinciales de gestion foncière | - Guide méthodologique élaboré et validé | Semestrielle  | Une seconde version guide méthodologique est disponible. Le guide est élaboré de façon itérative. Il est en cours d’enrichissement avec les contributions des différents partenaires et experts. Une première version de modèles de charte provinciale et de l’édit-type ont été élaborés dans le cadre de l’accompagnement de la sécurisation foncière. Les deux versions ont été soumises à la lecture des experts en interne au niveau de l’équipe technique, puis seront soumises aux groupes thématiques. |
| Produit 3 : D’ici 2020, le processus de capitalisation et transfert de connaissance face à la Politique& Législation Foncière réalisée avec transfert d’expériences vers les autres programmes intégrés et autres provinces. | - Pas encore de capitalisation systématique du processus | Politique, Législation Foncière et un transfert d’expériences vers les autres programmes intégrés et autres provinces capitalisées |  | Les expériences pilotes ont déjà démarré dans deux provinces (3ème en cours). Elles permettront d’améliorer le guide de façon itérative.Les échanges commencent à se régulariser entre le programme foncier et deux PIREDD (Kwilu et Oriental). Avec l’Oriental, il est prévu d’harmoniser les approches de sécurisation foncière et d’élaboration des édits fonciers. |
| Produit 4 : D’ici 2020 : un dialogue et une coordination multi-acteurs engagé à travers une administration foncière nationale et provinciale – test opérationnel du processus de la réforme foncière | Niveau faible d’opérationnalité des organes étatiques de mise en œuvre de la réforme | Des textes juridiques conformes à la politique foncière et harmonisés élaborés |  | Des échanges sont en cours avec certains PIREDD et les sectoriels pour harmoniser les approches et donner des orientations claires en rapport avec le foncier conformément à la Politique Foncière Nationale. |

# Contribution du programme à l’atteinte des jalons de la Lettre d’intention

Tableau 4 -Progrès vers les Jalons de la LOI

|  |
| --- |
| **Période de Janvier 2020 à Juin 2020** |
| **Descriptif du Jalon** | **Objectifs** | **Progrès accomplis**  | **Points d’attention particulière** | **Solutions proposées** |
| **Jalon 2018 a: CONAREF fonctionnelle pour la préparation et la mise en œuvre de la réforme foncière, intégrant un dialogue sur la clarification de la reconnaissance et la sécurisation des droits fonciers locaux** | Rendre la CONAREF opérationnelle pour conduite de la réforme foncière | CONAREF totalement fonctionnelle :* Existence des statuts et textes légaux formalisés (Décret plus arrête, stabilité de l’équipe, )
* Contrat signé avec la CONAREF pour délégation de la gestion des fonds de sonfonctionnement régulier
* Disponibilité d’un site web, réunions statutaires régulièrement tenues, Manuel de procédure disponible
* Personnel recruté (interne et consultants), équipé, procédures en place, plan de travail élaboré et mis en œuvre
* missions de terrain et formation régulièrement effectuées
* Plan de travail élaboré et financé
* Consultations provinciales sur le DPFN
* Lancement des activités de de communication : conférence de presse du ministre sur la réforme foncière, et débat sur la réforme foncière à la RTNC
 | Retard dans l’installation des CONAREFs provinciales pour initier les dialogues au niveau des plateformes communautaires  | Travailler en étroite collaboration avec la CONAREF, les gouvernements provinciaux et les Organisations de la Société Civile en provinces pour accélérer mise à disposition des décrets y relatifs par les autorités provinciales. |
| **Jalon 2018 b: Guide méthodologique élaboré pour la définition de stratégies provinciales de gestion foncière dans le cadre des programmes intégrés, suivant les bonnes pratiques internationales et les lois nationales** | Améliorer la gestion foncière et forestière au profit des communautés rurales dans le contexte de leurs ressources et compétences, avec l’appui des services techniques locaux.  | Le draft du guide méthodologique est disponible. Son contenu a été partagé avec les parties prenantes qui font des feedbacks permettant de l’améliorer. Un draft amélioré est maintenant disponible (Draft 2). | Sous-évaluation du temps de travail pour tirer les leçons des expériences pilotes.La COVID-19 a rajouté au retard. | * Elaborer un plan réaliste avec les ALE et soumettre la question au FONAREDD
* Mettre à la disposition des partenaires tous les documents existants.

Un ajustement global du plan de travail est necéssaire**.** Les ALE ont déjà vu leur accord rallongé pour 12 à 14 mois supplementaires. |
| **Jalon 2018 c: Appuyer les communautés locales dans les procédures de requête de divers modèles locaux et communautaires de gestion durable des forêts et dans la sécurisation des droits fonciers, en particulier dans le cadre des programmes intégrés** | Sécurisation des droits fonciers locaux à travers la mise en place d’un système d’information foncière. | * Études de référence sur la tenure foncière réalisées dans trois provinces , étude sur le fonctionnement de l'administration foncière début de la capitalisation des expériences en cours de sécurisation foncière
* Un modèle de sécurisation foncière est en cours d’expérimentation et documenté à travers le guide méthodologique qui en présente les différentes étapes et son apport en termes de renforcement du cadastre, et de mise en place d’un système d’information foncière (SIF) complet : le registre foncier communautaire (RFC) est l’outils permettant cette sécurisation foncière.
* Deux outils juridiques en place pour donner un cadre légal au fonctionnement du RFC, à savoir : l’Edit-type et le modèle de charte élaborés et soumis aux discussions internes.

Comité local foncier mis en place pour piloter la mise place du RFC à mambasa (Ituri) | * Les études ont pris plus que le temps prévu, non-respect du chronogramme établi et lourdeur dans le processus de l’agence de l’agence
* Retards dans l’expérimentation, leçons difficiles à tirer

Impacts de la Covid-19 sur le plan de travail | * Réajuster le plan de travail à la lumière des impacts de la COVID
* Réévaluer le temps de conduite des expériences et le refléter dans le plan de travail
 |
| **Jalon 2020 a : Politique foncière adoptée (N/A)** |  | Politique foncière au draft 1, consultations en cours. Loi en chantier. | La nouvelle approche de couvrir toutes les provinces pour les consultations sur le DPFN alourdit le processus et limite les moyens disponibles. |  Rythme à maintenir et accélérer pour aboutir avant la fin du projet 2021.* Avec l’accord de FONAREDD renforcer le budget du programme pour couvrir ces aspects.
 |

# Exécution financière

Tableau 5 - Taux de décaissement du Programme.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Résultats**  |  **Budget Total (USD)**  | **Budget prévu 2020** | **Dépenses 1er semestre 2020** | **Solde au 30.07.2020** | **Taux de décaissement** |
|  |
| **Résultat 1 : Appui Institutionnel à la CONAREF.** |  | **251,000** | **0** | **251,000** | **0%** |  |
| Résultat 1.1 Appui au fonctionnement régulier des organes statutaires de la CONAREF |   | 176,000 | 0 | 176,000 | 0% |  |
| Résultat 1.2. Information, éducation et communication sur le processus de la réforme foncière, y compris à travers des platesformes de consultation foncières au niveau provinciales |   | 75,000 | 0 | 75,000 | 0% |  |
| **Résultat 2. Développer le document de politique foncière** |  | **640,000** | **22,216** | **617,784** | **3%** |  |
| Résultat 2.1 Finaliser le projet de document de politique foncière |   | 40,000 | 5,500 | 34,500 | 14% |  |
| Résultat 2.2 Elaboration du projet de loi modificative de la loi de 1973  |   | 80,000 | 16,716 | 63,284 | 21% |  |
| Résultat 2.3 Consultation multi-acteurs sur le projet de politique foncière |   | 520,000 | 0 | 520,000 | 0% |  |
| **Résultat 3. Support to Local and Elaboration of guides for LIS** |  | **660,000** | **0** | **660,000** | **0%** |  |
| Résultat 3.1. Assurer la sécurité de la tenure foncière pour les communauté Kwilu et Kasai Oriental |   | 60,000 | 0 | 60,000 | 0% |  |
| Résultat 3.2. Mise en place d'un système d'information foncière à Kwilu et Kasai Oriental |   | 405,000 | 0 | 405,000 | 0% |  |
| Résultat 3.3. Soutenir le secrétariat général des affaires foncières |   | 100,000 | 0 | 100,000 | 0% |  |
| Résultat 3.4. Soutenir l'opérationnalisation de l'administration foncière (national et provincial) |   | 60,000 | 0 | 60,000 | 0% |  |
| Résultat 3.5. Capitaliser sur les expériences pilotes |   | 35,000 | 0 | 35,000 | 0% |  |
| **4. Coordination du programme** |  | **235,260** | **84,709** | **150,551** | **36%** |  |
| 4.1. Planification, suivi et évaluation |   | 100,000 | 20,855 | 79,145 | 21% |  |
| 4.2. Gestion et opérations de bureau |   | 45,260 | 21,445 | 23,815 | 47% |  |
| 4.3. Plan de communication et mise en oeuvre |   | 40,000 |   | 40,000 | 0% |  |
| 4.4 Appui Technique |   | 50,000 | 42,409 | 7,591 | 85% |  |
| **Personnel** |  | **765,000** | **303,663** | **461,337** | **40%** |  |
| **Total Programme** |  | **2,551,260** | **410,588** | **2,140,672** |  |  |
| **Coût d'appui au programme** |  | **177,653** | **21,362** | **156,291** | **12%** |  |
| **Total**  | **7,000,000** | **2,728,913** | **431,950** | **2,296,963** | **16%** |  |

***N.B.*** *Le tableau présente seulement les dépenses effectuées sur le budget de 2020. Les dépenses au titre de 2020 qui ont été réalisées au niveau des ALE et du parténaire CONAREF rélèvent des engagements de 2019, étant donné que les accords signés en 2019 couvraient aussi une partie de 2020. Avec le retard accusé du fait de la pandémie, la durée de ces accords sera encore étendue. Voir tableau 6 ci-dessous.*

1. *Agences Locales d’Exécution (ALE)*

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme, trois accords de partenariat ont été signé dont deux avec les partenaires d’exécutions : l’Université Chrétienne Bilingue du Congo (UCBC) et le Centre d’Appui a la Gestion Durable des Forets Tropicales (CAGDFT). Le troisième accord a été signé avec la CONAREF, le partenaire national (point focal national) pour renforcer son implication dans la gestion du programme et des fonds alloués.

**Tableau 6 - Suivi des contrats des ALE et du partenaire national**

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **N° du Contrat** | **Intitulé et thématique** | **Montant** | **Date signature contrat** | **Date début des travaux** | **Date fin Contrat** | **Délai Exécution Prévu** | **Commentaires** |
| Accord avec UCBC | Appui à la réforme foncière en RDC à travers le développement de la politique foncière, la mise en place d’un système d’information foncière, et les mécanismes de sécurisation foncière des droits fonciers des communautés à Mambasa |  450.000 | 27 Février 2019  | Juin 2020 | 26 Mai 2020 |  15 mois  | Avec les retards liés au virement tardif de la première tranche, ainsi que la recentepandemie de la COVID-19, l’accord a été étendu de 10 mois. Il prendra fin en Mars 2021.  |
| Accord avec CAGDFT | Appuyer les consultations multiacteurs sur le document de politique foncière et mettre en place un système d’information foncière à Inongo |  450.000 | 25 Mai 2019 | Août 2019 | 25 Août 2020 |  15 mois | Avec les retards liés au virement tardif de la première tranche, du déploiement sur le terrain, ainsi que la recentepandemie de la COVID-19, l’accord a été étendu de 15 mois. Il prendra fin en Novembre 2021. |
| Accord CONAREF-ONU-Habitat | Appui au renforcement des capacités du sécretariat permanent de la CONAREF |  255,150 | 31 Août 2019 | Septembre2019 | 31 Août 2020 |  12 mois | Accord en cours. Besoin d’extension pour cause de retard dans la mise en œuvre du fait de la COVID-19.  |

# Gestion participative

Le programme est mis en œuvre de façon transparente et participative. Cela est d’abord reflété dans la planification et l’exécution conjointes des activités par l’ONU-Habitat et la CONAREF. Le fonctionnement régulier des organes politiques et techniques de la CONAREF offre aussi une opportunité de gestion participative institutionnelle, avec la représentation de différents ministères ayant une compétence touchant au foncier.

En outre, toutes les autres parties prenantes sont consultées et leurs avis pris en compte. Ainsi, la société civile est impliquée à travers une consultation régulière avec les organisations des peuples autochtones (REPALEF), les organisations de défenses des droits des femmes, des jeunes, la stratégie d’engagement nationale (SNE) de la Coalition internationale pour l'accès à la terre (International Land Coalition - ILC), ainsi qu’avec le Groupe de travail climat REDD+ rénové (GTCRR) qui participe aux différentes rencontres de planification du programme. La même dynamique de participation touche aussi l’ANATC (Association nationale de l’autorité traditionnelle du Congo). Ces acteurs sont impliqués dans le processus tant au niveau national qu’au niveau des provinces où la participation est aussi ouverte aux organisations locales.

Dans le cadre des consultations sur le document de politique foncière, le programme a engagé une réflexion avec les partenaires de la société civile afin de les faire jouer un rôle actif permettant une appropriation du processus dans lesdites consultations, notamment au niveau provincial. La réunion d’échanges organisée à cet effet a permis aux partenaires de faire des propositions d’amélioration de la stratégie de consultations qui leur a été présentée, en se référant notamment au ‘Guide méthodologique de consultations’ élaboré par le GTCRR. Les propositions sont aussi allées dans le sens de leur participation et accompagnement dans le processus des consultations.

Le déploiement sur le terrain continuera à se faire conformément à un calendrier et une modalité convenus entre la CONAREF et ses partenaires. Il faut cependant noter une collaboration timide avec les programmes d’appui à la société civile et aux peuples autochtones (respectivement PNUD/GTCRR et BM/REPALEF). Cela fera l’objet d’une attention particulière dans le cadre de la poursuite des consultations au levé des mesures liées à la COVID-19.

# Termes transversaux

## **Gouvernance**

Le contexte d’urgence sanitaire lié à la COVID-19, proclamé en début mars 2020, au lendemain de la tenue de la retraite de planification, n’a pas facilité la tenue des réunions statutaires comme prévu.

Comme mentionné plus loin au point 2 du présent rapport, la réunion du comité de gestion du programme a eu lieu 27 mars 2020.Les réunions de la cellule technique et du comité de pilotage de la CONAREF n’ont pas encore eu lieu. Avec le déconfinement progressif et l’observation des mesures de distanciation sociale, la COANREF envisage en organiser dans les meilleurs delais.

Les réunions du secrétariat permanent suspendues en mars et avril pour raison de confinement de la Gombe, siège de la CONAREF, ont repris au rythme hebdomadaire (en videoconférence) depuis début mai 2020 et se régularisent progressivement du fait du déconfinement. A ce jour sept réunions de coordination des activités comme réunion statutaire au secretariat se sont tenues et la mise en œuvre de l’accord CONAREF-ONU-Habitat a connu une accélération. Aussi, plusieurs réunions techniques se sont tenues au niveau de la CONAREF en vue d’analyser et d’améliorer les documents élaborés par les experts, les documents partagés par d’autres programmes (les PIREDD par exemple) pour préparer les contributions du PARF, etc.

## **Genre**

Une séance de réflexion sur l’intégration du genre dans le programme, a été organisée lors de la retraite de planification annuelle. Trois questions importantes ont fait l’objet des réflexions, à savoir : (1) Quel est l’aspect particulier du Genre sur lequel le programme se concentre ? (2) Cet aspect est-il pris en compte dans le programme ? (3) Quelle est la sensibilité accordée à cet aspect ?

**Tableau 8 - Suivi des aspects Genre.**

| **Critère** | **Actions prises pour intégrer l’aspect genre** | **Résultats** | **Coût en USD** | **Défis**  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Mise en œuvre/Activités | Mobiliser les ressources pour deux activités genre : - Atelier spécifique pour la prise en compte du genre dans la PTBA 2020 ;- Atelier national de consultations des femmes et jeunes sur le draft 1 de politique foncière nationale avant décembre 2020 | Ces activités n’ont pas encore eu lieu ; | PTBA 2020 | Ces activités n’ont pas de prise en charge dans la ligne budgétaire. Échange avec des partenaires pour les organiser.La COVID-19 ne permet pas encore la tenue de ces activités. |
| Suivi-évaluation | RAS. |

## **Peuples Autochtones**

Les organisations des PA sont impliquées totalement dans le travail en cours en tant des co-facilitateurs des consultations en provinces. Il convient de noter aussi que dans le cadre de l’appui aux communautés au niveau du jalon 3, au niveau des provinces pilotes, le site ciblé dans la Mai Ndombe est celui des PA de Bobangi et Rizière en ville de Inongo; dans l’Ituri à Mambasa il y a entre autre Mabukulu où il y a une forte représentation des PA.

## **Autres groupes sociaux (Jeunes, mineurs, etc.)**

Les groupes sociaux marginalisés sont pris en compte de manière particulière lors des consultations en provinces et un quota spécifique est réservé aux délégués des associations des femmes, les associations des jeunes. A la retraite de février 2020, l’option a été levée de mobiliser les moyens pour 2020 et 2021 afin de les consulter et impliquer de manière plus évidentes.

Sur le plan de la politique publique, les Ministères des affaires sociales et affaires coutumières ont leur place active dans la cellule technique, le COPIL.

## **Respect de normes environnementale et sociale**

RAS. Le programme prévoit une évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS) du document de politique foncière lorsqu’il sera validé en atelier national comme prevu.

**Tableau 9 - Suivi des mesures/principes de sauvegardes.**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| FONAREDD (2016) | Les réalisations | Le coût en USD | Les défis rencontrés |
| Principe 1 : Les activités REDD+ doivent protéger les forêts naturelles, favoriser l’accroissement des services environnementaux et renforcer la préservation de la biodiversité.(Cancun a, IFC norme 6) | 1. La dimension environnementale de la PFN en cours de validation prend en charge ce principe ;
2. Le développement du Système d’information foncière (système d’information foncière) dans sa mise en œuvre à travers le PSGRN prend en charge cette dimension
 | Voir PTBA 2020 | Les mesures de restriction de la COVID-19 font que les expérimentations prennent du temps pour se mettre en place sur le terrain  |
| Principe 2 : Les activités REDD+ doivent favoriser la transparence et la bonne gouvernance. (Cancun b) | 1. les actions ayant mené le PARF au draft 1 de politique foncière nationale (et bientôt au projet de loi), sont en ligne étroite de l’application des consultations qui se poursuivent dans les 26 provinces de la RDC dont 9 déjà couvertes ;
2. le PARF est lui-même un projet d’appui au renforcement de l’administration et à l’amélioration de la gouvernance foncière, il se déroule dans le respect des principes de participation et transparence et de redevabilité dans une complémentarité multi-acteurs ;
3. le SIF est lui-même un exercice de gouvernance foncière améliorée.
 | Voir PTBA 2020 | L’amélioration de la gouvernance est progressive et dynamique ; elle demande du temps pour voir les résultats visibles ; |
| Principe 3 : Les activités REDD+ doivent minimiser les pertes et dommages, prévoir des voies de recours et mettre en place des mécanismes de réparations justes et équitables d’éventuelles pertes et/ou dommages subis par les communautés et autres parties prenantes(IFC norme 4) | * 1. les activités en cours sur le SIF/RFC prennent en charge de ce principe, mais il faudra du temps pour que tout marche ;
	2. le principe de gestion des plaintes et recours se construit encore au sein du PARF, même si la plateforme FONAREDD prend en compte ce processus globalement
 | Voir PTBA 2020 | Du fait de n’avoir pas encore réalisé le SIF sur le terrain, il est difficile de bien se prononcer sur les pertes et dommages en rapport avec la REDD+; |
| Principe 4 : Les bénéfices économiques et sociaux générés par les activités REDD+ doivent être partagés équitablement et proportionnellement par les parties prenantes intéressées(Cancun f ; IFC norme 1) | 1. collaboration dans le cadre du projet juridictionnel PIREDD pour que les interactions finalisées des RFC entrent dans le plan de partage e des bénéfices REDD+ /PSE;
 | Voir PTBA 2020 | Du fait de n’avoir pas encore réalisé le SIF sur le terrain, il est difficile de se faire payer sur base des contrats de performance -bénéfices REDD+  |
| Principe 5 : Les activités REDD+ doivent favoriser l’émergence de nouvelles opportunités économiques pour contribuer au développement durable des communautés locales et des peuples autochtones | 1. Grace au processus de réforme foncière en cours où le SIF/RFC est appelé à contribuer à la stabilisation des paysans sur un terroir sécurisé ,bien défini, prenant en compte la croissance économique et démographique et les générations futures, à moyen terme , ce principe pourra aller progressivement va sa concrétisation.
 | Voir PTBA 2020 | L’expérimentation du SIF sur le terrain limité encore à 4 sites pilotes et allant encore à petits pas, l’émergence de nouvelles opportunités économiques liée à ce principe ,est à poursuivre les deux ou trois années à suivre. |
| Principe 6 : Les activités REDD+ doivent assurer la participation effective et efficiente de toutes les parties prenantes, notamment des communautés locales et autochtones dans leurs spécificités locales(Cancun d) | * 1. le PARF a développé une stratégie globale de participation multi-acteurs qui est dans sa phase de mise en œuvre progressive à travers les consultations en cours ;
	2. des outils méthodologiques y afférents adaptés aux divers groupes cibles, sont égalementen cours d’expérimentation et pourront servir à la mise enéchelle nationale.
 | Voir PTBA 2020 | * Les mesures de restriction de la COVID-19 font que les expérimentations prennent du temps pour se mettre en place sur le terrain ;
* L’utilisation des nouvelles technologies de communication en ligne comme stratégies de travail en ligne au niveau des provinces se heurte aux problèmes de l’énergie électrique, à l’instabilité ou inexistence de réseau de communication cellulaire, à la pauvreté à la base où avoir un téléphone androïde ou portable est un luxe réservé à des catégories limités des parties prenantes ciblées par notre processus.
 |
| Principe 7 : Les activités REDD+ doivent respecter les droits humains, ceux des travailleurs qu’ils emploient et les droits aux terres et ressources naturelles des communautés riveraines concernées(Cancun c ; IFC norme 3,5,7). | 1. le PARF est en train de développer toute une culture de respect des droits des communautés à travers notamment le respect des standards nationaux socio-environnementaux dans les travaux de terrain sur le SIF et les consultations où le CLIP (consentement libre, éclairé et préalable) couvert par un arrêté du Ministre à l’environnement à sa place, et bientôt une étude stratégique socio environnementale pourra se réaliser sur la politique foncière en cours de consultation ;
2. sur le terrain les CP CONAREF ont l’obligation de veiller aux analyses des risques partagés au niveau provincial avec stratégies de mitigation concertées surtout en ce moment de turbulence politique,
3. le plan de consultation avec les multi-acteurs est élaboré, connu et suivi ensemble de manière concerté ;
4. le PARF est aligné au plan de gestion des plaintes et recours de FONAREDD, avec leurs déclinaisons à la base qui rassurent dans la mise en œuvre de la REDD+ en harmonie avec les communautés.
 | Voir PTBA 2020 | Le fait que PARF soit encore à la phase test semble laisser trop de vide pour l’ensemble de la république |
| a) Que les actions complètent ou sont conformes aux objectifs des programmes forestiers nationaux et des conventions et accords internationaux pertinents ; | * 1. PARF étant un projet de FONAREDD, il cadre avec effets 6 du plan d’investissement REDD de la RDC et prône la stabilisation des communautés rurales sur leur terroir sécurisés à travers la collaboration avec les PIREDD ;
	2. l’action du PARF est un moteur de sécurisation des investissements hors forêts primaires du fait de son option de base de se joindre au processus PSGRN des PIREDD.
 | Voir PTBA 2020 | Le fait que PARF soit encore à la phase test semble laisser trop de vide pour l’ensemble de la république |
| b) Mesures visant à réduire les déplacements d’émissions. | 1. les actions futures visant à l’élaboration des plans fonciers des ETD et des provinces répondent à terme à ces mesures dont l’objectif est de réduire les déplacements d’émissions.
 | Voir PTBA 2020 et suite  | Le fait que PARF soit encore à la phase test semble laisser trop de vide pour l’ensemble de la république |
| C) Norme de performance 2 : Main-d’œuvre et conditions de travail | 1. le PARF est porteur de création d’emploi à travers les actions combinées avec d’autres acteurs comme les organisations paysannes de promotion de l’agriculture familiale paysanne , l’appui aux opérateurs d’agro business en contribuant aux actions de sécurisation foncière de leurs exploitations agricole souvent en conflits avec les paysans  à travers l’implantation des nouvelles agglomérations et ou cités émergentes.
 | Voir PTBA 2020 et suite  | Le fait que PARF soit encore à la phase test semble laisser trop de vide pour l’ensemble de la république |

# Gestion des risques

Tableau 10 - Gestion des risques.

| **Identification des risques** | **Traitement du risque** |
| --- | --- |
| **Description du risque** | **Période d'identification** | **Catégorie de risque** | **Action(s)** | **Responsabilité** | **Date limite** |
| 1. La reforme reste encore peu connu en provinces et les vraies débats sur les principaux thèmes pas encore très visible.Cela risque de voir au niveau national de faire adopter de politique et loi sans une vraie déclinaison en provinces de la feuille de route de la reforme  | Retraite de planification de février 2020  | Risque opérationnel technique   | 1. accélérer le déploiement des agences locales d’exécution (ALE) qui apportent leur appui aux réformes en provinces pilotes
 | CONAREF/SP | Décembre 2020  |
| 1. dérouler la stratégie de renforcement des CP-CONAREF avec un guide de cahiers de charge approprié conforme aux contenus des thèmes devant impulser les concertations multi acteurs sur la réforme  ;
 | CONAREF/SP | Décembre 2020 et suite 2021 |
| 1. impliquer d’avantage le gouvernement provincial dans tout le processus en commençant par l’arrêté de nomination de la CP-Province devant inaugurer le processus ;
 | CONAREF/SP | Continue  |
| 2. Interaction insatisfaisante entre le niveau national (réforme institutionnelle) et le niveau local (mise en œuvre opérationnelle) | Retraite de planification de février 2020   | Risque politique    | 1. initier des actions de plaidoyer vers la primature et présidence de la république pour susciter leurs adhésions,
 | Le Ministre aux affaires foncières   | Décembre 2020  |
| 1. élaborer un plan de renforcement des capacités de l’administration foncière sur base d’un diagnostic organisationnel et institutionnel et le mettre en œuvre
 | CONAREF/SP |  Décembre 2020 et suite  |
| 1. dérouler le plan de communication de manière à impliquer les acteurs de niveau national et provincial simultanément
 | CONAREF/SP |  Décembre 2020 et suite |
| 3. incohérence dans le déploiement des PIREDD et de la reforme foncière en ce qui touchent à la planification de l’utilisation des ressources et sécurisation des terres des communautés  | Retraite de planification de février 2019 | Risque politico-institutionnel    | 1. initier une note concret décrivant le problème tel que vécu et le partager avec FONAREDD.
 | CONAREF/SP  |  Décembre 2020 et suite |
|  | 1. plaidoyer envers FONAREDD pour une rencontre devant aboutir à une feuille de route commune de collaboration.
 |  |  |
| 4. Faible prise en compte du genre dans le programme  | Retraite de planification de février 2020   | Risque opérationnel technique   | 1. planification des activités 2020 et suite sensibles au genre.
 | CONAREF/SP  | Décembre 2020 et suite |
| 5. Ralentissement des activités du programme de suite aux mesures de restriction de COVID-19 | Mars 2020  | Risque sanitaire  | 1. replanification des activités en tenant compte de l’application des mesures de lutte contre la pandémie édicté par le gouvernement de la RDC
 | CONAREF/SP  | Immédiat et continue  |

# Illustration narrative spécifique

RAS.

# Modalités de suivi

Le système de Suivi du programme PARF repose sur la stratégie de S&E, le plan de S&E, le cadre des résultats du programme, et le tableau de référence des indicateurs de performance. Le processus se fait de la Planification à la mise en œuvre et enfin le Classement des données. Pour la planification, nous procédons par une planification annuelle qui est traduit en plan trimestriel, Mensuel et Hebdomadaire.

Les données utilisées sont collectées à travers les termes de références, les rapports d’activités, documents de supports (guides techniques, fiche d’évaluation, compte rendu des activités) et autres outils de collecte des données. Lors de la mise en œuvre, le système de collecte des données (quantitative et qualitative) part de la collecte des données de routine par les partenaires et ou l’équipe de coordination lors de la mise en œuvre des activités à la collecte des données périodiques lors des réunions et visite de terrains, diagnostique ou études planifiées. Après vérification et analyses de ces données, les rapports sont établis et la communication est faite à travers l’utilisation de l’information pour l’apprentissage institutionnelle et la diffusion de l’information à travers la communication interne et externe. Pour le classement des données, il se fait au niveau électronique (One drive, ordinateurs) et physique (Classeurs).

Pour assurer la qualité des données, nous assurons le suivi des 4 étapes : Planification de la gestion de qualité (Orientations sur l’utilisation des outils de collectes des données, Guides sur les normes à respecter pour exécuter une activité, test des outils), Contrôle de qualité (Checklists lors de la mise en œuvre, Contre vérification des rapports, discussions avec les bénéficiaires et partenaires), Assurance qualité des données (audit au niveau interne si les données respectent les normes des nations unies et bailleurs) ; et Revue de l’après action (Leçons apprises, plan d’amélioration et de suivi).

Le système assure aussi une Gestion des connaissances et apprentissage : Des réunions externes et internes avec les staffs, partenaires, bailleur et bénéficiaires à travers des Revues internes (périodiques et annuelles) ; Des réunions de réflexion, réunions formelles et informelles des staffs et/ou partenaires ; et Collecte des bonnes pratiques à travers les expériences et histoires des succès dans la mise en œuvre des activités.

Pendant le premier semestre 2020, il était planifié une réunion d’évaluation annuelle 2019 et planification 2020, suivie des réunion mensuelle de suivi de la coordination du programmes et des partenaires, une évaluation mi-parcours du programme, trois mission de suivi sur terrain pour accompagner les consultations provinciales sur le DPFN, deux réunions de suivi technique pour évaluer le progrès du programme, une réunion du comité de gestion, six réunions de la cellule technique, trois réunions du comité de pilotage et deux rencontres des experts des Groupes thématiques.

Notons que les activités planifiées n’ont pas été réalisées telles que planifiées suite à la pandémie du COVID-19 qui a imposé des restrictions quant aux descentes sur terrain et rencontre physique. Les activités réalisées et le niveau de réalisation des activités sont représentés dans les différents tableaux ci-haut. Vous trouverez en annexe du rapport le budget pour référence à la partie suivi et évaluation.

**Tableau 11 - Etat d’avancement du plan de suivi du programme.**

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Activité de suivi et évaluation** | **Nombre prévu** | **Nombre réalisé** | **Taux de réalisation** | **Coûts en USD/Budget** | **Résultats et leçons tirées**  | **Commentaires** |
| Missions de suivi terrain | 3 | 0 | 0 | Voir PTBA | RAS | Aucune mission menée depuis le début de l’année suite à la Pandémie du COVID-19 |
| Réunions | 6 | 12 | 100% | Voir PTBA | Renforcement de collaboration avec les parties prenantes et suivi de près des activités(Voir rapports) | Suite aux restrictions de la pandémie COVID, les réunions de coordination, planification et suivi ont été renforcées. |
| Rapports | 6 | 12 | 100% | Voir PTBA | Renforcement de collaboration avec les parties prenantes et suivi de près des activités(Voir rapports) | Les rapports des différentes réunions de suivi sont disponibles |
| Revues techniques | 3 | 6 | 100% | Voir PTBA | Documents du programme améliorés et validés.Renforcement de collaboration avec les parties prenantes(Voir rapports) | A part la retraite de l’évaluation 2019 et planification 2020, La revue technique se fait actuellement au niveau interne à la suite des livrables des consultants. |
| Evaluations externes | 0 | 0 | RAS | Voir PTBA | RAS |  |
| Collecte des données | 0 | 0 | RAS | Voir PTBA | RAS |  |
| Tenue du COPIL | 3 | 0 | RAS | Voir PTBA | RAS | Aucune Réunion menées depuis le début de l’année suite à la Pandémie du COVID-19 |
| Prise en compte des recommandations du COPIL | 3 | 0 | RAS | Voir PTBA | RAS | Aucune Réunion menées depuis le début de l’année suite à la Pandémie du COVID-19 |
| Réunions de différentes plateformes | RAS | RAS | RAS | RAS | RAS | Aucune réunion n’a été prévue pendant cette période |

# Révisions programmatiques (le cas échéant)

RAS

# Auto-évaluation du programme

Pendant cette période, le programme a souffert d’un grand retard dans la mise en œuvre des activités suite à la pandémie de la COVID-19, mais les activités ont été réorganisées en télétravail. L’objectif fixé était de mettre ce moment à profit pour élaborer tenir des réunions sur les sujets techniques et d’élaborer l’essentiel des documents préparatoires aux activités nécessitant des regroupements de personnes ou des missions sur le terrain.Au bout de trois mois de télétravail un certain nombre de résultats a été obtenu à la grande satisfaction des d’ONU-Habitat et de son partenaire national, la CONAREF.

Les résultats ainsi obtenus sont décrits au point 4 du présent rapport. Au niveau du tableau 1, on note que malgré la pandémie, la réalisation est à 50%.

# Difficultés rencontrées et mesures prises

Pour la période considérée, la difficulté principale a été la COVID-19. Pour y faire face, le programme a mis en place un plan de continuité basé sur le télétravail comme expliqué plus haut dans ce rapport.

# Défis et leçons apprises dans la mise en œuvre du programme

Certains défis ont été identifiés au cours du premier semestre. Il s’agit de :

* La pandémie de COVID -19 est surement un défis mais qui peut se transformer en opportunité de travail plus hardie de par le nouveau mode de travail qui s’impose en télétravail exigeant plus d’engagement sur les livrables de chaque consultant de UN Habitat et de chaque expert de la CONAREF ;
* La collaboration effective entre les PIREDD et les programmes sectorielles reste un défis ; mais il ya un besoin pressant ressentis de tous les côtés de voir s’installer une cette collaboration, y compris avec d'autres programmes sectoriels pour échanger des informations ou harmoniser les approches ;
* La nécessité d transfert vers les acterus provinciaux pour poursuivre les consultations en provinces dans le respect des normes de protection contre COVID-19 ;
* Réflexion sur comment rattraper le retard causé dans la mise en œuvre à cause de la pandémie surtout avec les expérimentations en cours avec les ALE dans les provinces pilotes ;

L’examen de la mise en œuvre du programme à la retraite de planification a mis en exergue un certain nombre de leçons apprises :

1. les consultations provinciales sur le document de politique suscitent un intérêt particulier sur les parties prenantes et autres partenaires au niveau provincial. C'est une opportunité pour améliorer la communication au niveau de la réforme.
2. L'implication des organisations de la société civile dans les consultations provinciales en tant que facilitateurs a renforcé le caractère participatif du processus de réforme foncière et constitue donc une source de motivation pour les parties prenantes provinciales, en particulier les groupes vulnérables dans les consultations.
3. La séance de travail avec les groupes thématiques s'est avérée importante en termes de contributions scientifiques au programme mais aussi d'enrichissement des sujets sur lesquels l'équipe de consultants internes avait des idées divergentes. Cette session a contribué à une bonne prise de décision dans la validation des outils produits par les consultants ainsi qu'à une bonne clarification des approches.
4. L'ouverture, la communication et la planification conjointe avec le partenaire national (CONAREF) assurent une bonne mise en œuvre du programme. Ce partenariat renouvelé et dynamique est la clé du succès du processus de la réforme foncière.

# Conclusion et recommandations

Malgré l’impact de la COVID 19, le programme a pu assurer la continuité des activités et obtenir certains excellents résultats. Ces efforts sont à soutenir pour le second semestre, qui devra nécessairement voir les jalons prévus être atteints dans des bonnes conditions.

En outre, les différents accords signés (CONAREF, UCBC et CAGDFT) ont permis d’accélérer la mise en œuvre et d’améliorer le partenariat entre ONU-Habitat, le ministère des Affaires foncières à travers la CONAREF.

Cependant, le diagnostic interne du programme depuis 2019 montre qu’il fait face à deux problèmes majeurs, à savoir : le déficit budgétaire et le décalage entre le travail à réaliser et le temps imparti. Le déficit budgétaire est lié à la sous-estimation de certaines lignes, notamment celles couvrant les activités de mise en place du SIF, les consultations sur le document de politique foncière nationale, la mise en place et le suivi des coordinations provinciales de la CONAREF, etc. Concernant le calendrier, certains résultats ont été attendus pour des délais qui se sont révélés trop courts au vu des différentes étapes et du travail à réaliser à chacune de ces étapes. Tel est le cas, par exemple, des expériences pilotes qui devraient conduire à la production de la version finale du guide méthodologique sur le développement des stratégies provinciales de gestion foncière, ainsi que le modèle de gestion foncière adaptée au contexte des communautés locales.

Il est donc recommandé que le programme et le FONAREDD engagent des échanges autour de ces questions qui se trouvent, maintenant, exacerbées par l’impact de la pandémie de la COVID-19 qu’il faudrait intégrer dans les stratégies pratiques de travail.

1. « Groupes thématiques » : Les groupes thématiques sont une plate-forme d’experts d’horizons divers, ayant autorité scientifique sur les différents aspects de la problématique foncière en RDC [↑](#footnote-ref-1)